



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 30 JANVIER 2017 A 19H00**  
**SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

**17- 03**

**OBJET : Convention entre l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et les villes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, relative à la gestion des clauses sociales des chantiers de la Société du Grand Paris. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>69</b>
Représentés	<b>19</b>
Absents	<b>2</b>

Votants	<b>88</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>88</b>
Pour	<b>88</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT, représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON-ZONON, représentée par Jean-François VOGUET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Igor SEMO, Sylvain BERRIOS, représenté par Adrien CAILLEREZ, Agnès CARPENTIER, représentée par René GAILLARD, Pierre CARTIGNY, représenté par Florence HOUDOT, Catherine CHETARD, représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON, représentée par Chantal CANALES, Olivier DOSNE, représenté par Jacques JP MARTIN, Carole DRAI, représentée par Henri PETTENI, Michel HERBILLON, représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY, représentée par Valérie ZELIOLI, Charlotte LIBERT-ALBANEL, représentée par Laurent LAFON, Marc MEDINA, représenté par Christine RASETTI, Régis PIO, représenté par Nassim LACHELACHE, Catherine PRIMEVERT, représentée par Annie TRICOCHÉ, Virginie TOLLARD, représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pascale TRIBACH, représentée par Jean-Jacques PASTERNAK et Sylvie TRICOT, représentée par Yoann RISPAL.

**Absents :**

Christian CAMBON et Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170207-D17-03-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017

**AUTORISE** la signature de ce document par le Président ou son Conseiller Délégué,

**CHARGE** le Directeur Général des Services et Madame la comptable publique de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent sur Marne de l'exécution de la présente décision.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,  
  
Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170207-D17-03-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017

## CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 30 janvier 2017

**OBJET :** Convention entre l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et les villes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, relative à la gestion des clauses sociales des chantiers de la Société du Grand Paris. Autorisation de signature du Président ou de son conseiller délégué

**LE CONSEIL DU TERRITOIRE,**

**VU** les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°17- du 30/01/2017 autorisant le Président à signer la convention de partenariat entre la Société du Grand Paris, le département du Val de Marne et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express,

**CONSIDERANT** que, pour mener à bien la gestion des clauses d'insertion, il est proposé de s'appuyer sur les ressources locales des villes composant le Contrat de développement territorial des Boucles de la Marne, à savoir les communes de Bry-sur Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne.

**CONSIDERANT** que ces trois villes sont concernées dès à présent par les travaux de construction de la gare de Bry-Villiers-Champigny, du site de maintenance et de remisage, ainsi que par le chantier du tunnelier,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre proposé par la SGP et la charte de partenariat du Val-de-Marne pour la mise en œuvre du Grand Paris de l'emploi et des entreprises, le dispositif mis en place s'adressera à l'ensemble des habitants du territoire ParisEstMarne&Bois,

**CONSIDERANT** le schéma de pilotage proposé dans les conventions, à savoir un référent politique chargé des relations auprès du territoire et de la SGP, Monsieur Spilbauer, appuyé par un binôme de 2 techniciens, les chargées de mission Grand Paris des villes de Champigny-sur-Marne et Villiers-sur Marne,

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie des missions réalisées par les 3 communes, l'EPT ParisEstMarne&Bois s'engage à verser aux trois communes concernées le montant de la subvention annuelle versée par la Société du Grand Paris au prorata de leur nombre d'habitants, à savoir :

Ville	Nombre d'habitants	Montant de la subvention
Champigny-sur-Marne	75 961	37 800
Villiers-sur-Marne	28 190	14 030
Bry-sur-Marne	16 423	8 160

Après avis favorable du Bureau en date du 20 janvier 2017,

Après avis favorable de la Commission des Finances du 25 janvier 2017,

**DELIBERE**

**APPROUVE** les conventions de gestion entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et les villes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne pour la gestion des clauses sociales des chantiers de la société du Grand Paris,

Accusé de réception en préfecture  
04 200 634 26 / 04 200 634 26  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017